N° 25/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 15/04/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme LAURENT Dominique
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents excusés :
Mme GASTON-REAU Gisèle

Absents :
M. MELIN Thierry

23- SAD : Affectation du résultat 2025

Conformément à l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil Départemental examine les propositions d'affectation du résultat et les éléments budgétaires transmis par le CCAS, les valide et fixe le tarif horaire des interventions à domicile de ce service.

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement
Résultat comptable de l'exercice
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 21 338.16 €
Résultat reporté.....- 36 505.15 €
Résultat cumulé de l'exercice.....- 15 166.99 €
Il est donc proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Réserves :
- Reprise sur l'excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie) 0 €
Le solde de cette réserve de trésorerie est désormais de 25 579.20 €
- Excédents affectés à l'investissement..... 1 929.50 €
- Réserve de compensation des déficits d'exploitation..... 19 408.66 €

Rappel Affectation résultat 2022 :
Report à nouveau :
-report à nouveau déficitaire en 2024..... 5 [illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB25_26-

- report à nouveau déficitaire en 20255 782.18 €
- report à nouveau déficitaire en 2026 à intégrer à l'excédent reporté..... 5 782.19 €

Affectation résultat 2023 :

Report à nouveau :

- report à nouveau déficitaire en 2025..... 5 871.43 €
- report à nouveau déficitaire en 2026 à intégrer à l'excédent reporté..... 5 871.44 €

Affectation résultat 2024 :

Report à nouveau :

- report à nouveau déficitaire en 2027 7 415.73 €

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement

D 001 (excédent ou déficit d'investissement à reporter sur le compte 001).. 1 929.50 €

La présente décision du Président peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 29/04/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Emmanuelle BERIOUX

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB25_26-